



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de  
l'environnement

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734\*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

## Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

05-08-19

Dossier complet le :

05-08-19

N° d'enregistrement :

2019-8765

### 1. Intitulé du projet

Construction d'hangars d'élevage type volière avec couverture photovoltaïque

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom BOBINEAU

Prénom Sébastien

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET

\_\_\_\_\_|\_\_\_\_\_|\_\_\_\_\_|\_\_\_\_\_|\_\_\_\_\_|\_\_\_\_\_|\_\_\_\_\_|\_\_\_\_\_|\_\_\_\_\_|\_\_\_\_\_|

Forme juridique

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement.	a) Travaux et constructions qui créent une surface de plancher au sens de l'article R. 111-22 du code de l'urbanisme ou une emprise au sol au sens de l'article R. * 420-1 du code de l'urbanisme comprise entre 10 000 et 40 000 m <sup>2</sup>

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste à la construction d'hangars d'élevage type volière photovoltaïque pour l'élevage de gibier.

La volière (y compris les poussinières) aura une emprise au sol total de 31 406 m<sup>2</sup>  
pour une surface plancher de 1512 m<sup>2</sup>.

Pour le bon fonctionnement de la centrale photovoltaïque, deux locaux techniques seront implantés à proximité de la volière.  
Le local technique principal (poste 1) aura une emprise au sol de 46.73 m<sup>2</sup>  
et une surface plancher de 13.86 m<sup>2</sup>.  
Le local technique secondaire (poste 2) aura une emprise au sol de 36.23 m<sup>2</sup>  
et une surface plancher de 7.56 m<sup>2</sup>.

## 4.2 Objectifs du projet

Les objectifs du projet sont les suivants:

- Remplacer et moderniser les volières de l'élevage pour améliorer les conditions d'exploitation et pérenniser l'activité
- Créer des zones abritées des intempéries dans les volières pour améliorer le bien-être des oiseaux
- Avoir des volières plus dégagées pour favoriser le vol des oiseaux
- Regrouper l'ensemble des volières en une seule zone d'élevage pour optimiser l'utilisation du site et améliorer la biosécurité sur l'élevage

La toiture photovoltaïque quant à elle produira l'équivalent de la consommation électrique de 2494 foyers qui sera injecté sur le réseau public d'électricité.

La vente de l'électricité produite par les panneaux photovoltaïques servira à financer en intégralité le projet (hors aménagement intérieur des bâtiments).

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

Le terrain n'aura pas besoin d'être nivelé car ce type de structure permet de s'adapter au type de terrain.

Les eaux pluviales seront traitées naturellement (voir complément à la PC4). Une étude de sol avec des tests d'aptitude à la perméabilité sera réalisé avant chantier pour s'assurer de la nature du sol.

Le projet n'a pas pour but de collecter l'eau mais de la laisser s'écouler. Au vu de l'état initial du site, l'écoulement du terrain des eaux pluviales reste inchangé. Le projet n'imperméabilisera pas le sol.

Les volières seront pré-assemblées en usine et montées sur le site sur une période de 9 mois environ, les horaires et les périodes de chantier seront définis et adaptés en concertation avec l'exploitant agricole afin de ne pas perturber son activité mais aussi les riverains afin d'éviter toute nuisance sonore sachant que :

Le mode constructif présente peu de nuisance, il s'agit de structures légères montées grâce à des petits engins de levage. Utilisation d'engins récents et régulièrement entretenus répondant aux normes en vigueur.

Les travaux seront réalisés en une seule phase. Pas de travaux les jours fériés et le week-end.

L'emplacement de la base de vie ainsi que la zone de stockage sera défini avec l'exploitant agricole et sera en retrait de l'emprise public.

Pour la gestion des déchets un tri sélectif sera mis en place sur le chantier avec une évacuation régulière des déchets de construction vers un centre habilité.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le remplacement des volières existantes par des volières photovoltaïques va permettre d'améliorer les conditions d'exploitation et le bien-être des animaux au sein de l'élevage, tout en garantissant la solidité des volières dans le temps.

La structure des volières photovoltaïques permet d'avoir des volières plus dégagées que les volières traditionnelles : pour la même surface, la volière photovoltaïque n'a qu'une seule rangée de poteaux au lieu de 2 ou 3 rangées dans les volières existantes. Cela favorise le vol des oiseaux dans les volières.

L'installation de volières photovoltaïques à la place des volières existantes est donc un moyen d'avoir un outil de travail moderne, durable et plus sûr, garantissant des conditions d'élevage optimales.

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Permis de construire
- Modification de la déclaration de l'ICPE

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Emprise au sol du projet (volière + locaux techniques) :	31 488.96 m <sup>2</sup>
Surface plancher du projet (volière + locaux techniques) :	1533.42 m <sup>2</sup>
Hauteur au faîtage (volière) :	5.82 m
Hauteur à l'égout (volière) :	2.50m

#### 4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Parcelle n°54 et 19  
232 Section AK  
Lieu-dit « La Bilière la Ronde »  
79380 - LA FORET SUR SEVRE

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 4 6 ° 4 4 ' 2 2 " N Lat. 0 ° 3 7 ' 3 4 " O

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ "

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<a href="https://www.geoportail.gouv.fr/carte">https://www.geoportail.gouv.fr/carte</a>
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source : <a href="https://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/">https://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/</a>
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source : <a href="https://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/">https://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/</a> et PLU de la commune. A proximité seulement.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source : Mairie et Georisque
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source :Cartographie CARMEN
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source :Cartographie CARMEN
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source : Mairie
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source : <a href="https://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/">https://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/</a>
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	- Le projet n'augmentera pas les prélèvements actuels => aucun impact
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Voir notice explicative "Gestion de l'eau" en annexe. => aucun impact
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Uniquement des travaux de terrassements effectués pour les fondations localisées. Le reste du terrain restera enherbé.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune importation de remblais ne sera nécessaire
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site étudié est actuellement une terre cultivée, donc ayant une faible biodiversité, il n'y aura pas d'impact notable sur la faune et la flore.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non car le terrain est déjà à vocation agricole.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La vocation agricole du terrain concerné par le projet est préservée dans le cadre du projet.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source : Prim.net
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	En phase chantier : Le mode constructif présente peu de nuisance, il s'agit de structures légères montées grâce à des petits engins de levage. En phase d'exploitation : - En phase diurne : les équipements électriques respectent les normes de l'arrêté du 17/05/2007, paru au JO N°37 du 13/08/2007 - En phase nocturne : aucun bruit

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'apportera pas de rejets liquides.
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendrera pas d'effluents.
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pour la gestion des déchets un tri sélectif sera mis en place sur le chantier et lors de la phase exploitation (plastique ...), avec une évacuation régulière des déchets de construction vers un centre habilité.

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	(voir ANNEXE 4)  Aucun impact visuel car : - La topographie du terrain ne sera pas modifiée car il est adapté en termes de planéité et du type de terre à ce type de construction (structures légères). - Projet en retrait de l'emprise publique. - La végétation existante permet de couper la visibilité des parcours.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Les éléments cités en paragraphe 6.1 et 4, permettrons d'éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement bien qu'ils soient minimes, à savoir :

- Gestion des eaux pluviales.
- Insertion du projet dans l'environnement.
- Gestion des déchets par un tri sélectif lors de la phase chantier.
- Adaptation des horaires lors de la phase chantier.
- Utilisation d'engins récents et régulièrement entretenus répondant aux normes en vigueur.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Il nous semble que ce projet ne devrait pas être soumis à étude d'impact pour les raisons suivantes :

- Le projet intègre et prend en compte les différents risques et se situe hors de toute zone soumise aux aléas.
- Le projet se situe hors de toute zone classée ou protégée.
- Le volet énergétique du projet permettra de limiter l'émission de gaz à effet de serre en produisant de l'électricité propre.
- Le chantier respectera une charte de chantier vert et n'entraînera pas de pollution en phase chantier.
- Pas d'impact sur les masses d'eau, pas d'affouillement, pas de pollution des eaux souterraines due à l'activité agricole.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
- Annexe 1 à la demande d'examen au cas par cas. - Annexe 2 PC01 - Plan de situation IGN. PC01 - Plan de situation cadastral. PC02 - Plan de Masse. PC03 - Coupe de Terrain PC04 - Notice descriptive PC05 - Plan des façades PC06 - Insertions photo-réaliste. PC07-08 - Photos originales. Notice explicative "Gestion de l'eau" DOSSIER AGRICOLE Modification de la déclaration de l'ICPE

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

LA FORET SUR SEVRE

le, 02/08/2019

Signature



quant sur le cadre ci-dessus

# PROJET DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE

Construction de volières avec couverture photovoltaïque partielle pour l'élevage de faisans et perdrix



M. Sébastien BOBINEAU

EARL BOBINEAU FILS

La Bilière la ronde,

79380 LA FORET-SUR-SEVRE

Tél : 06 82 83 40 79 / 05 49 72 34 89

Email : [bobineau-fils.earl@orange.fr](mailto:bobineau-fils.earl@orange.fr)

## Table des matières

L'ELEVAGE DE GIBIER A PLUME .....	3
L'EARL BOBINEAU FILS.....	7
Situation.....	7
Fonctionnement de l'exploitation.....	7
Biosécurité.....	7
Commercialisation.....	8
LE PROJET: CONSTRUCTION DE VOLIERES PHOTOVOLTAIQUES POUR AMELIORER LES CONDITONS D'ELEVAGE.....	9
La volière photovoltaïque .....	9
Les améliorations techniques pour l'EARL BOBINEAU FILS.....	11
Le partenariat entre M.BOBINEAU et TECHNIQUE SOLAIRE.....	14
Un projet agrivoltaïque à impact positif .....	14
CONTACTS.....	15
Pétitionnaire du projet :.....	15
Maitre d'œuvre :.....	15

## L'ELEVAGE DE GIBIER A PLUME

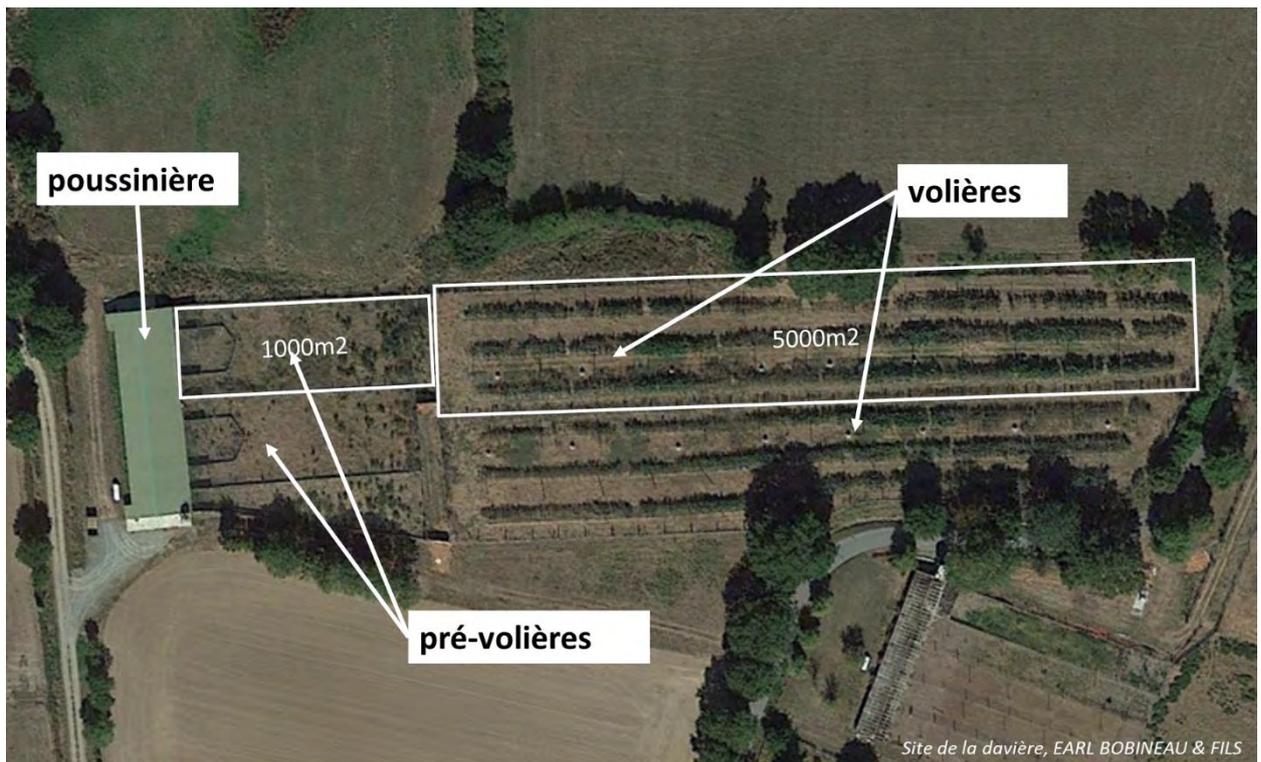
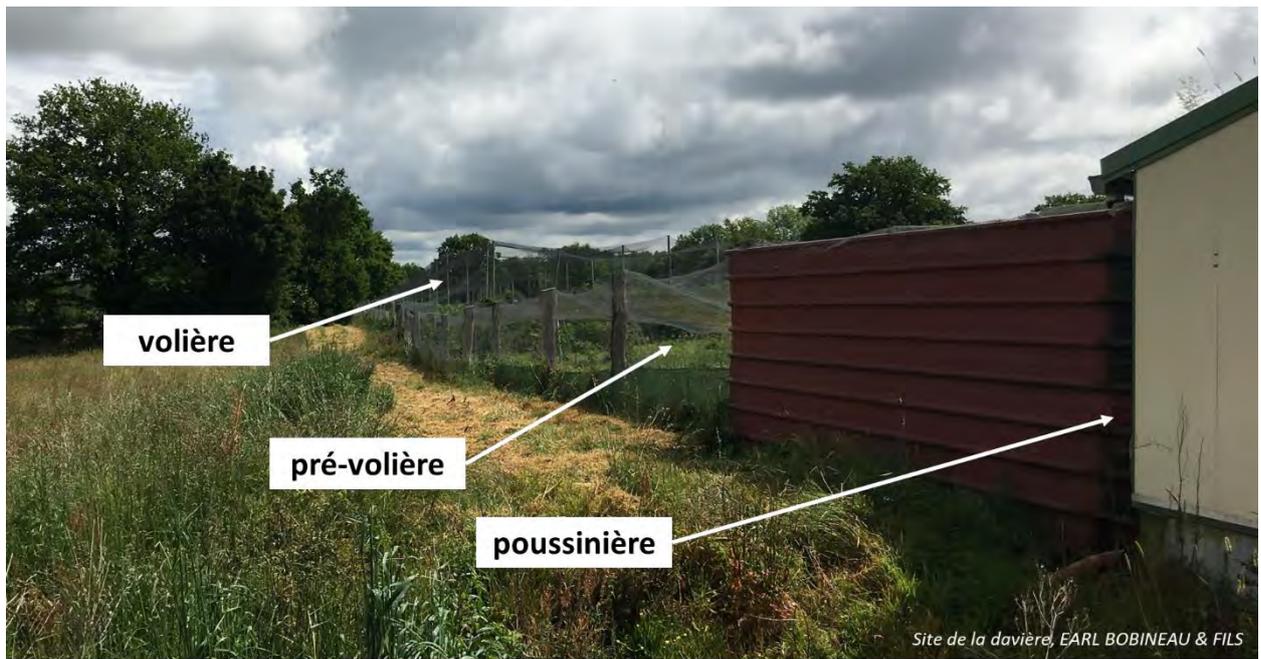
L'élevage de faisans et de perdrix est un élevage extensif, en plein air. Les oiseaux sont élevés dans des volières constituées de filets et de grillage. Les filets sont maintenus à plusieurs mètres de hauteur par des poteaux de manière à favoriser le vol des oiseaux dans les volières.

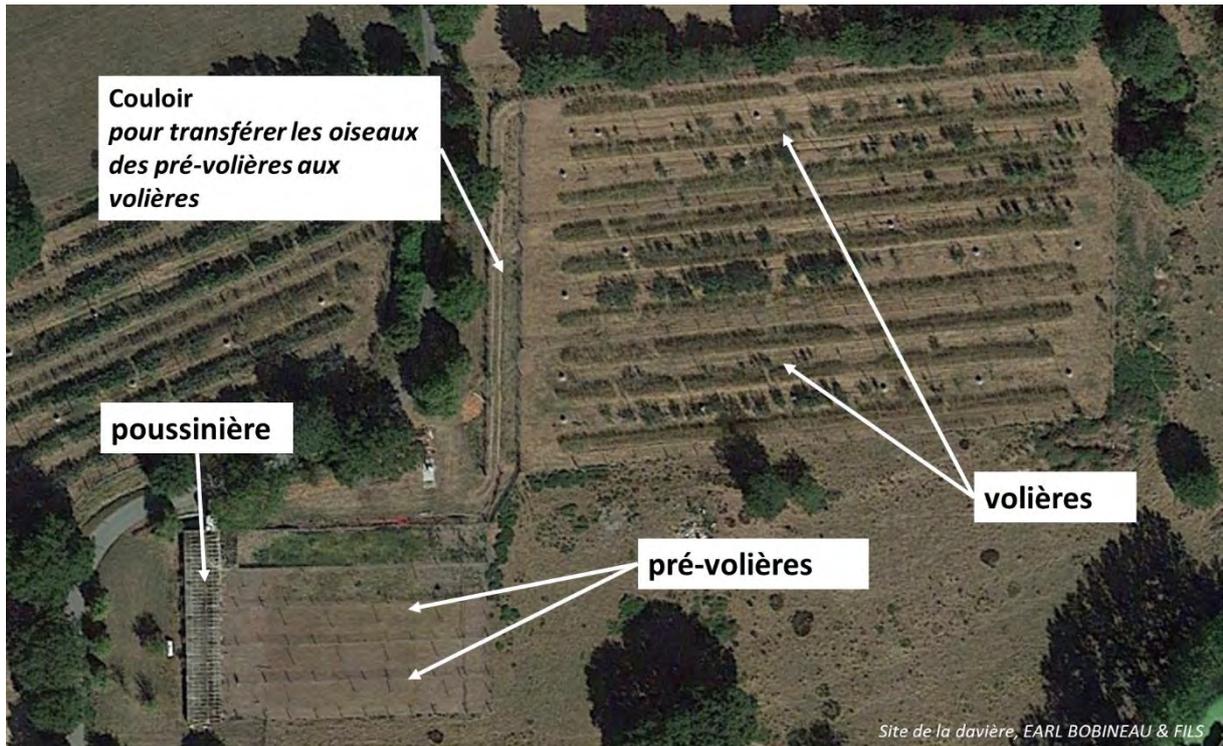
La surface d'une volière varie en fonction de l'espèce et de l'âge des oiseaux qui y logent, allant de plusieurs centaines de mètres carrés à près d'un hectare pour les plus grandes volières. Le grand espace au sein de chaque volière est ce qui assure la bonne santé et les bonnes aptitudes de vol des oiseaux élevés, points essentiels pour garantir un repeuplement réussi une fois les oiseaux relâchés dans la nature.



Les premières semaines de leur vie, les poussins sont élevés en poussinière, car ils sont encore trop vulnérables pour sortir dehors. Au bout de quelques semaines, ils accèdent à des pré-volières (petites volières), en ayant toujours accès au bâtiment, pour les acclimater progressivement.

Quelques semaines plus tard ils sont enfin transférés dans les grandes volières, sans accès au bâtiment, et où ils restent plusieurs mois jusqu'à leur lâcher dans la nature.





L'agencement des volières, des pré-volières et des poussinières au sein d'un élevage de gibier est essentiel : l'éleveur cherche à minimiser les interventions, les transferts d'animaux pour limiter le stress des oiseaux et leur contact avec les humains.

La qualité des infrastructures est donc la clé d'un élevage de gibier de qualité. Elle permet de garantir à la fois le bien-être des animaux et les bonnes conditions de travail des éleveurs.

Mais maintenir des volières de qualité en bon état n'est pas chose facile : les volières avec leur structure légère sont très vulnérables aux intempéries et à l'usure du temps. Entre deux périodes d'élevage des réparations sont souvent nécessaires, et même parfois pendant la période d'élevage. Ces réparations sont coûteuses en temps et en matériel. De plus, si des volières cassent, les oiseaux s'échappent. Si les poteaux cèdent et les filets s'effondrent, les oiseaux peuvent mourir. Dans les deux cas, cela engendre une perte sèche de revenus pour l'éleveur.

Construire des volières plus solides serait une solution, mais considérant les surfaces de volières nécessaires à l'élevage, cela représente un investissement trop important.

## L'EARL BOBINEAU FILS

Créée en 1994 par Sébastien BOBINEAU, l'EARL BOBINEAU FILS a pour activité principale l'élevage de gibier à plume (faisans et perdrix) et pour activité secondaire la culture de céréales.

### Situation



L'exploitation compte aujourd'hui 3 sites d'élevage, à CIVAUX dans la Vienne, et dans les Deux-Sèvres, à PAMPROUX et à **LA FORET-SUR-SEVRE** où se situe le siège de l'exploitation.

L'EARL emploie aujourd'hui 3 salariés à plein temps et plusieurs saisonniers lors de la période d'élevage.

Au total sur ses 3 sites, l'EARL exploite **31 hectares de terres cultivées** et environ 20 hectares de volièrès pour l'élevage de gibier.

### Fonctionnement de l'exploitation

L'EARL BOBINEAU FILS est un élevage de gibier indépendant qui réalise toutes les étapes de l'élevage des faisans et perdrix au sein de l'exploitation : reproduction, accoupage, élevage.

Aujourd'hui, la plupart des éleveurs de gibiers achètent des poussins âgés d'un jour à un accouveur et les élèvent ensuite.

La gestion de l'accoupage en interne permet de contrôler la qualité des souches d'oiseaux, et de garantir la santé et les aptitudes au vol des oiseaux élevés. Cela évite aussi à l'EARL de dépendre des prix de vente des accouveurs qui vendent les poussins et sont en situation de quasi-monopole.

### Biosécurité

Sur le site de la Davière, à LA FORET-SUR-SEVRE, contrairement aux autres sites d'élevage de l'EARL, les volièrès sont éparpillées en 3 zones d'élevage, séparées par la route, ce qui alourdit les conditions d'exploitation, notamment avec les règles de biosécurité en vigueur au sein de l'exploitation. En effet, chaque zone doit avoir un sas sanitaire, un registre d'élevage, une différenciation des espaces (public, professionnel, élevage), ce qui complique la circulation entre les zones pour les salariés par rapport à un site où les volièrès sont regroupées au même endroit.



## Commercialisation

L'EARL pratique la vente directe de faisans et perdrix à des associations de chasse et des chasses privées. Vendre en direct permet d'être indépendant des grossistes (coopératives) et de s'assurer de la qualité des conditions de transport des oiseaux et donc de la bonne santé des oiseaux lorsqu'ils sont lâchés dans la nature.

Le site de la Davière à LA FORET-SUR-SEVRE, élève chaque année 31 000 faisans et 12 000 perdrix, en plusieurs lots étalés sur l'année.

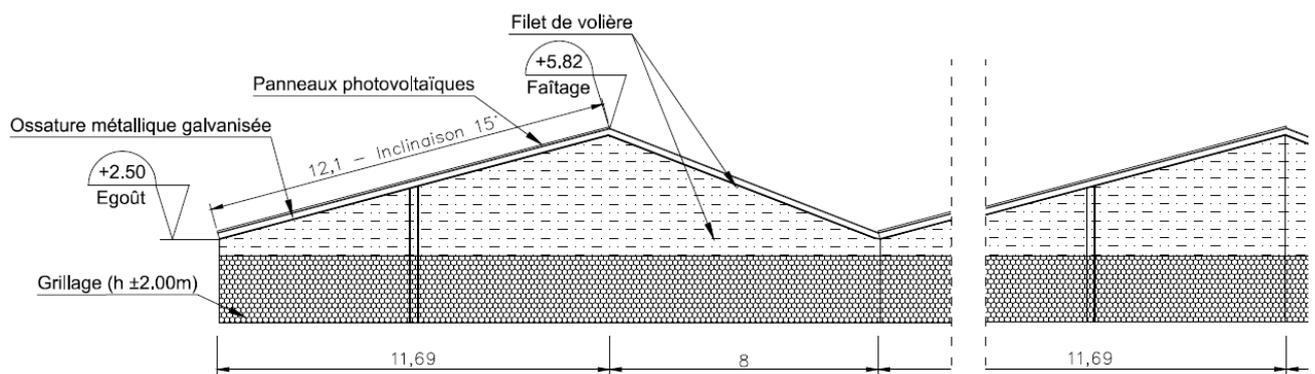
## LE PROJET: CONSTRUCTION DE VOLIERES PHOTOVOLTAIQUES POUR AMELIORER LES CONDITIONS D'ELEVAGE

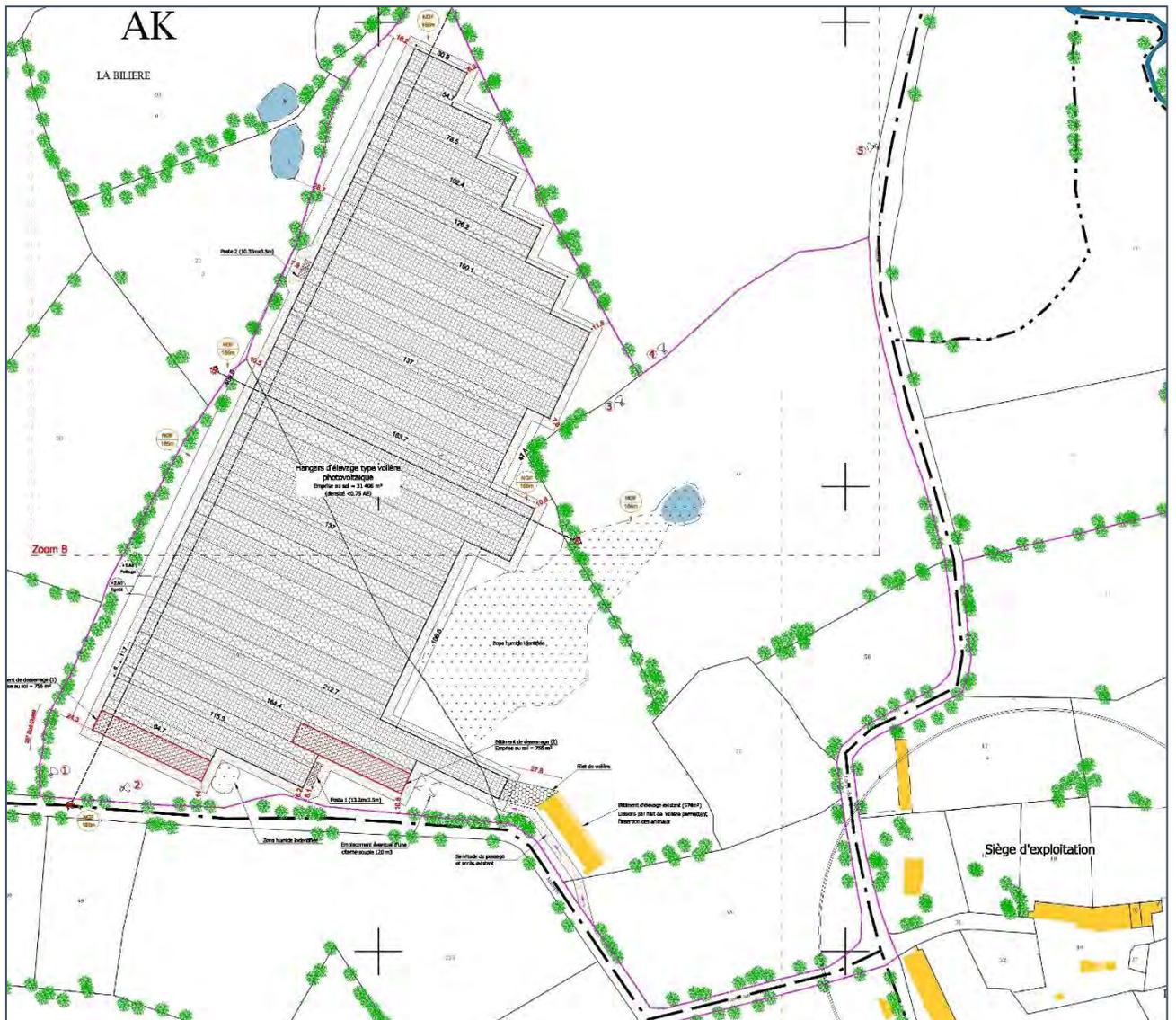
Le projet consiste à regrouper l'activité d'élevage du site de la Davière en une seule zone au lieu de trois, en construisant 5 hectares de volières avec une structure en acier galvanisé intégrant une couverture partielle de panneaux photovoltaïques au-dessus des filets.

En plus de nombreux avantages techniques par rapport aux volières traditionnelles, les volières photovoltaïques ont un avantage économique essentiel : la vente de l'électricité produite par les panneaux sert à financer la construction du projet et évite à l'EARL un investissement important.

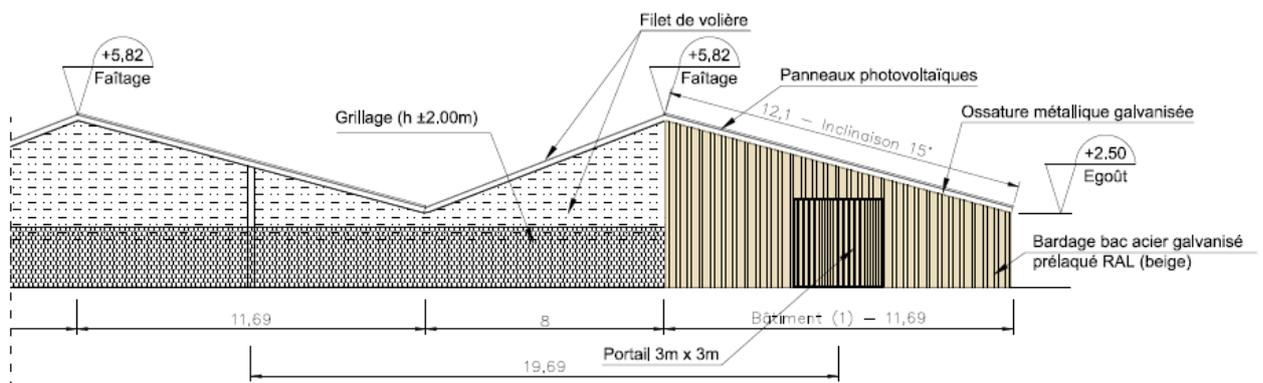
### La volière photovoltaïque

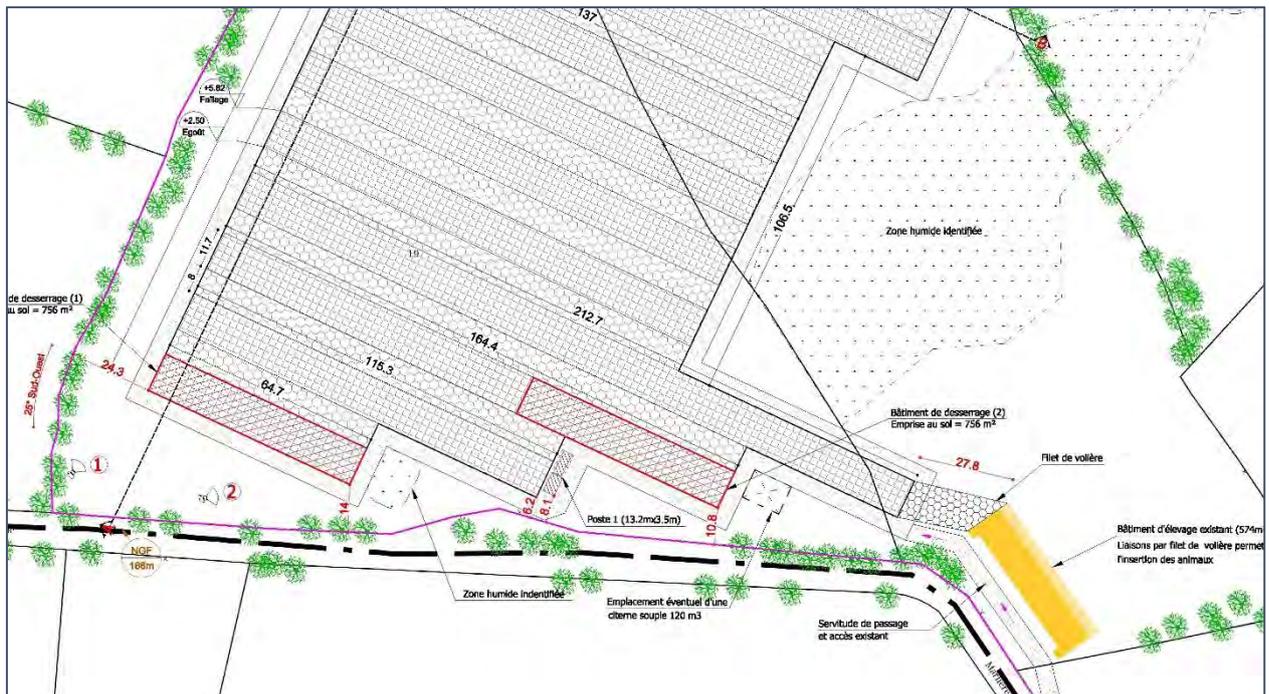
La volière photovoltaïque développée depuis 2017 par Technique Solaire avec des éleveurs de gibier consiste en une succession d'abris photovoltaïques espacés les uns des autres et soutenant des filets à 2,5 mètres au point le plus bas et 5,8m au point le plus haut. Le pourtour des volières photovoltaïques est clos par des filets sur les parties hautes et du grillage sur les parties basses sur une hauteur de 2 mètres.





Pour le projet de l'EARL BOBINEAU FILS, les volières photovoltaïques intègrent deux poussinières de 756m<sup>2</sup> chacune, dans lesquels logeront les jeunes oiseaux les premières semaines, avant de sortir dans les pré-volières et volières attenantes aux poussinières.





## Les améliorations techniques pour l'EARL BOBINEAU FILS

Ce projet va permettre à l'EARL de remplacer les volières existantes dont certaines ont plus de 20 ans et sont très fragiles par des volières plus solides et conçues pour durer dans le temps.

Réduction des coûts d'entretien

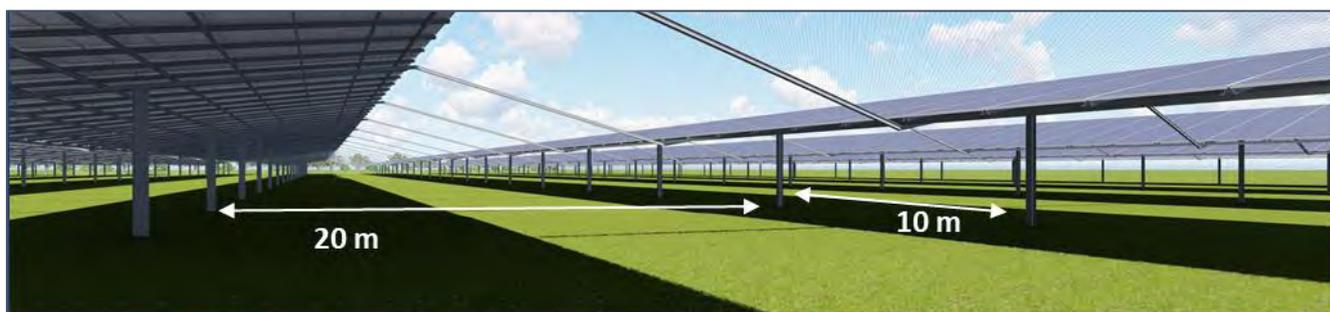
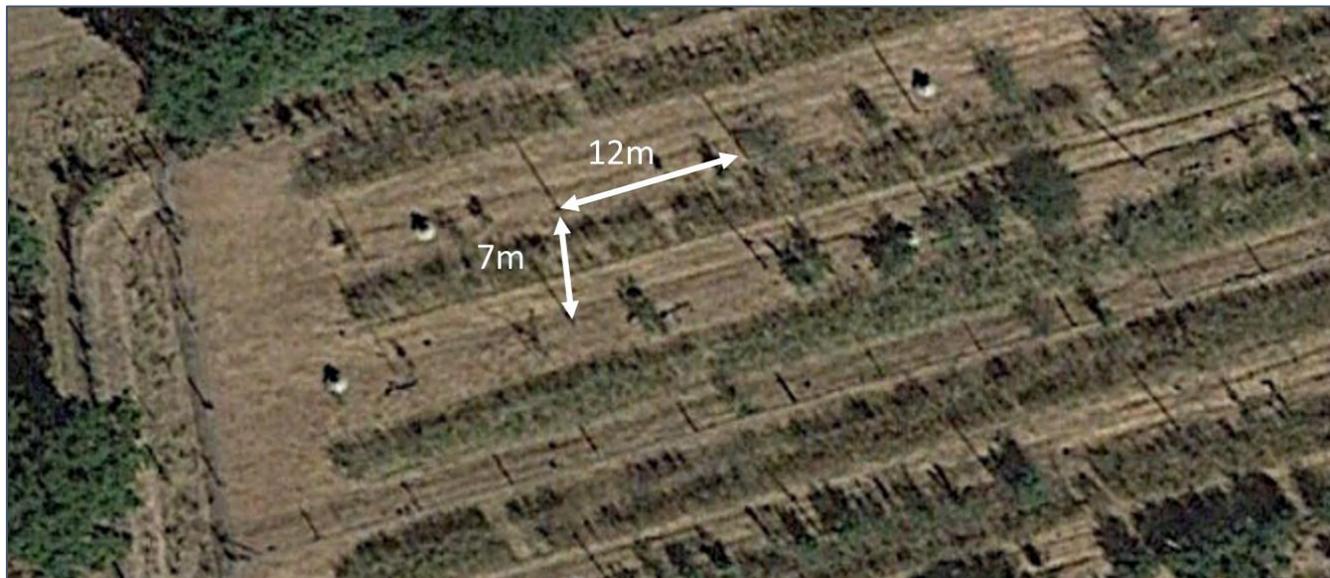
Avec une structure plus robuste conçue et dimensionnée pour durer et résister aux aléas climatiques, les volières photovoltaïques ne nécessitent aucun entretien de la part de l'éleveur.

Réduction du risque

Le risque d'effondrement des volières et la mort des oiseaux qui en découle sont ainsi évités.

### Davantage d'espace dans les volières

La structure porteuse des volières photovoltaïques permet de réduire le nombre de poteaux dans les volières de plus de 50%. On atteint une surface de volières d'environ 200m<sup>2</sup> pour un poteau.



La réduction du nombre de poteaux permet de favoriser le vol des oiseaux dans les volières.

### Zones abritées

Les zones couvertes permettront aux oiseaux de s'abriter des intempéries. Les perdrix rouges sont très vulnérables aux intempéries. Lors de fortes pluies en hiver, il est fréquent que les perdrix présentes dans la volière s'agglutinent les unes aux autres pour se protéger du froid et que bon nombre d'entre elles meurent étouffées.

La présence de zones abritées est donc un avantage considérable qui permet d'éviter ce risque de perte.

### Une seule zone d'élevage

Une fois les volières photovoltaïques construites, les anciennes volières (zone 2 et zone 3) seront démontées. La zone 1 et les volières photovoltaïques formeront alors une zone d'élevage unique, ce

qui simplifiera considérablement l'application des règles de biosécurité et les déplacements au sein de l'élevage.



## Le partenariat entre M.BOBINEAU et TECHNIQUE SOLAIRE

Le développement et la construction des volières photovoltaïques sur le site d'élevage de la Davière se fait dans le cadre d'un bail à construction et d'un prêt à usage entre Monsieur BOBINEAU et TECHNIQUE SOLAIRE.

Le projet est financé intégralement (hors aménagement intérieur des bâtiments) par TECHNIQUE SOLAIRE avec des fonds propres et de la dette remboursée avec la revente de l'électricité produite par les panneaux pendant la durée du bail.

M.BOBINEAU a la jouissance des volières à titre gratuit pendant la durée du bail mais ne touche pas de revenus liés à la production d'électricité. Les revenus issus de la revente de l'électricité servent uniquement à financer le projet et à assurer l'exploitation et la maintenance de l'installation photovoltaïque.

## Un projet agrivoltaïque à impact positif

Ce projet est donc un moyen d'utiliser la production d'énergie renouvelable pour financer des infrastructures à vocation agricole, et permettre des améliorations techniques au sein d'une exploitation agricole.

Le projet va permettre à l'EARL BOBINEAU FILS de pérenniser son activité d'élevage de gibier pour les années à venir.

Il va aussi faire de LA FORET-SUR-SEVRE un territoire à énergie positive. Avec une installation photovoltaïque de 6 Mégawatts-crête, l'installation va produire **6 859 197kWh** par an, soit la consommation de **2 494 foyers** (hors chauffage et eau chaude sanitaire, à raison de 2 750 kWh/an/foyer) et ainsi éviter l'émission de 610 tonnes de CO2 par an (France : 0,089kg CO2/kWh).

Enfin, le projet génèrera une retombée fiscale importante pour les collectivités locales avec le paiement d'un IFR de 45 000 euros par an.

## CONTACTS

Pétitionnaire du projet :



M.Sébastien BOBINEAU

EARL BOBINEAU FILS

La Bilière la ronde,

79380 LA FORET-SUR-SEVRE

Tél : 06 82 83 40 79 / 05 49 72 34 89

Email : [bobineau-fils.earl@orange.fr](mailto:bobineau-fils.earl@orange.fr)

Maitre d'œuvre :

TECHNIQUE SOLAIRE

62 avenue de la loge

86440 MIGNE-AUXANCES

Raphaël LEFORT, Chargé de  
développement

Tél : 07 62 18 10 40

[raphael.lefort@techniquesolaire.com](mailto:raphael.lefort@techniquesolaire.com)

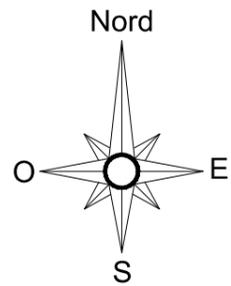
Romain Proux, Service Urbanisme

Tél : 06 64 95 52 44 / 05 49 56 01 19

[romain.proux@techniquesolaire.com](mailto:romain.proux@techniquesolaire.com)



DIRECTION GÉNÉRALE DES  
FINANCES PUBLIQUES  
-----  
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL  
-----



- Parcelles de l'exploitation à proximité
- Limite de l'unité foncière concernée par le projet

Département :  
DEUX-SEVRES

Commune :  
LA FORET SUR SEVRE

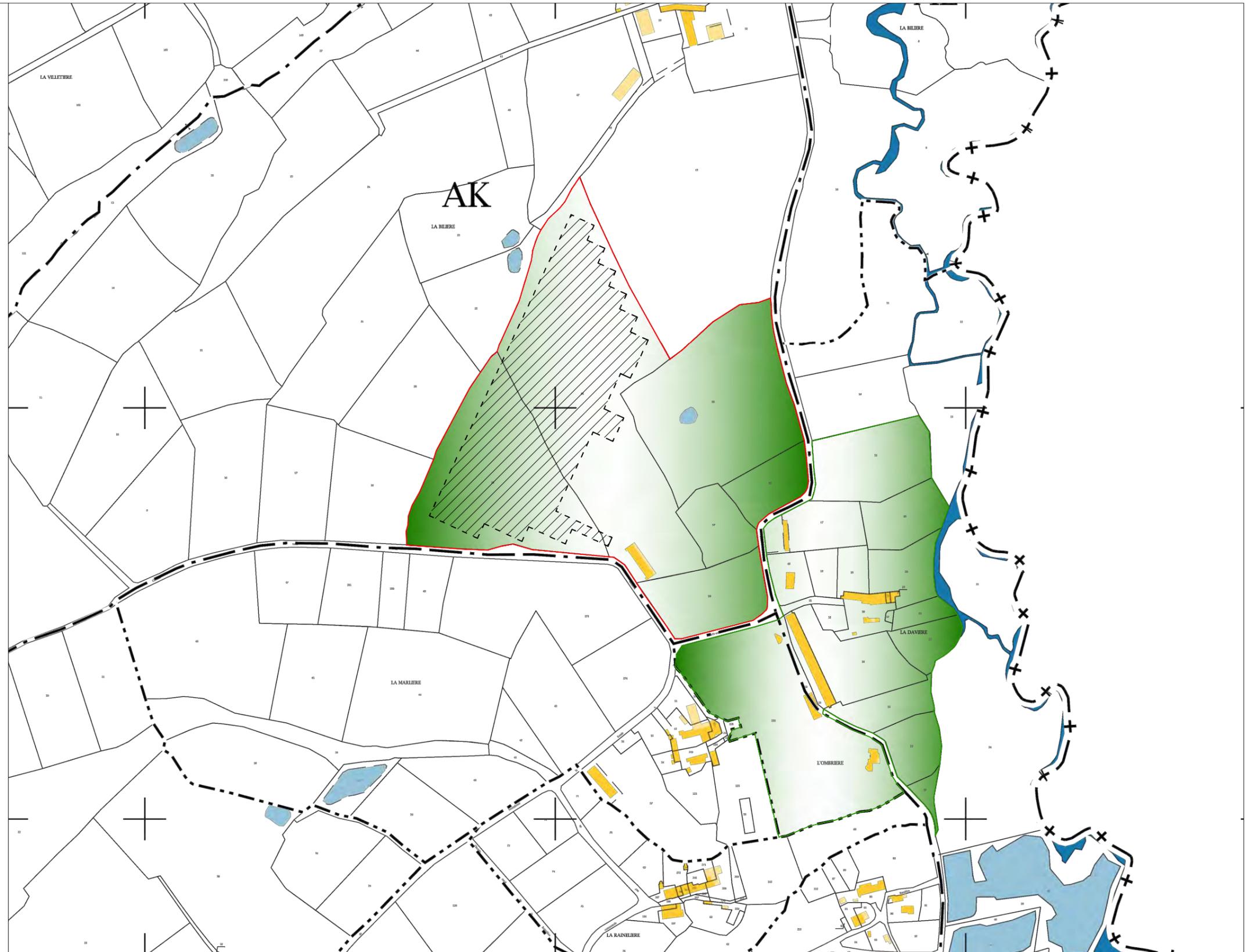
Section : AK  
Feuille : 232 AK 01

Échelle d'origine : 1/2000  
Échelle d'édition : 1/5000

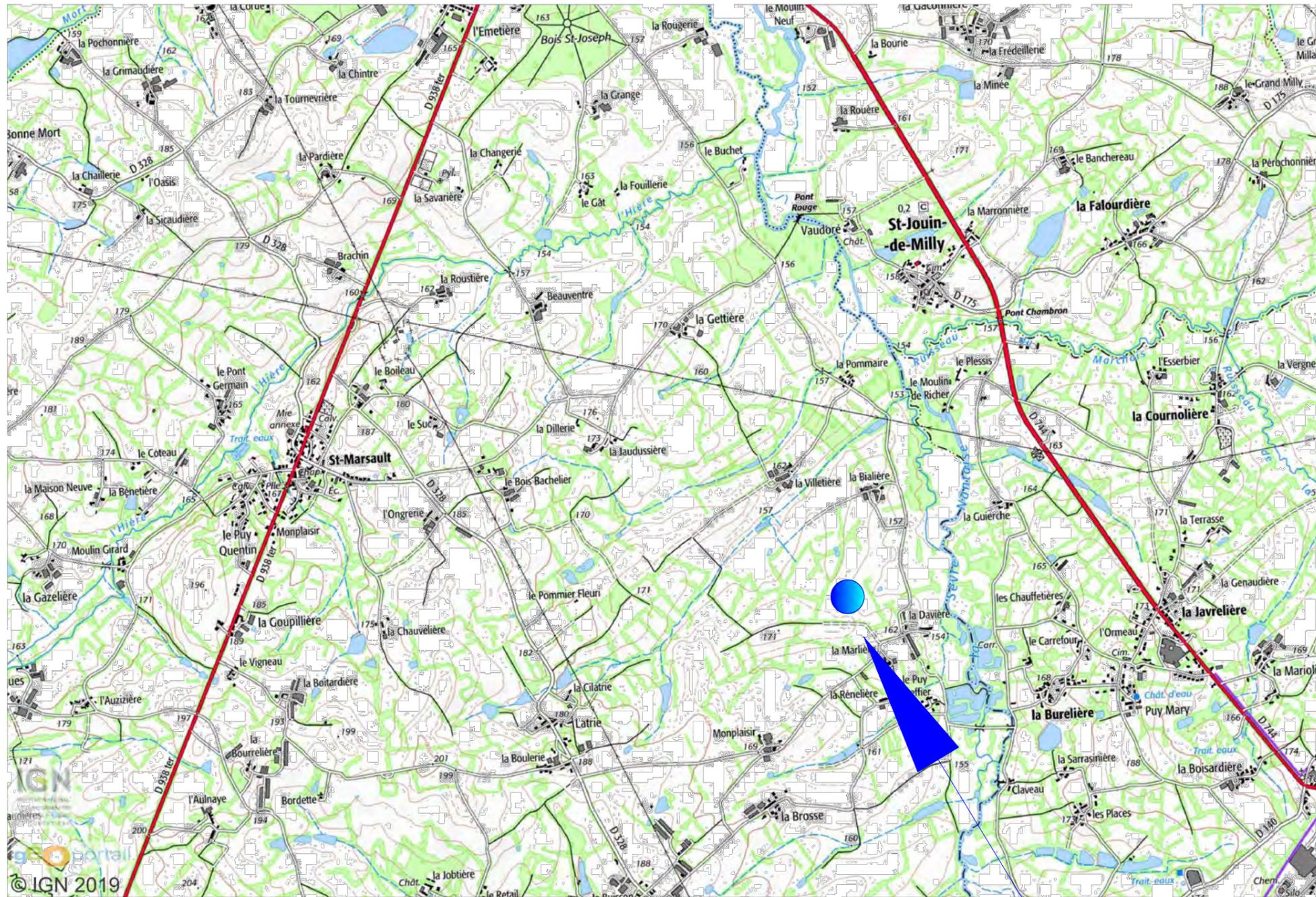
Date d'édition : 15/07/2019  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC47

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :  
PTGC  
171 Avenue de Paris B.P. 59126 79061  
79061 NIORT CEDEX 9  
tél. 05 49 09 98 65 -fax  
ptgc.deux-sevres@dgfip.finances.gouv.fr



<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr><td style="padding: 2px;">17/07/2019</td></tr> <tr><td style="padding: 2px;">1/5000</td></tr> <tr><td style="padding: 2px;">RPR</td></tr> <tr><td style="padding: 2px;">PC 1</td></tr> </table>	17/07/2019	1/5000	RPR	PC 1	Plan de situation	Construction d'hangars d'élevage type volière avec couverture photovoltaïque	PC	<p style="font-size: 10px;">Michel Blanchon Architecte DESA 7 route de Nouaillé / 85000 POISSIERS Tél: 06 30 36 35 46 michel.blanchon.86@wanadoo.fr</p>
17/07/2019								
1/5000								
RPR								
PC 1								
<p>Monsieur BOBINEAU</p> <p>Lieu-dit: " La Biliere la Ronde "</p> <p>79380 - LA FORET SUR SEVRE</p>								



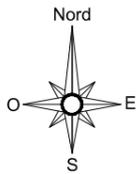
# PROJET

15/07/2019 1/25000 RPR PC 1	Plan de situation - IGN	Construction d'hangars d'élevage type volière avec couverture photovoltaïque	PC	Michel Blanchon Architecte DESA 7 route de Nouaille / 85000 POISSIERS Tél: 06 30 36 35 46 michel.blanchon.86@wanadoo.fr
		Monsieur BOBINEAU  Lieu-dit: " La Bilière la Ronde " 79380 - LA FORET SUR SEVRE		

CE PLAN EST NOTRE PROPRIÉTÉ & NE PEUT ÊTRE COPIÉ OU COMMUNIQUÉ À DES TIERS SANS NOTRE AUTORISATION ÉCRITE. IL SERA CONSIDÉRÉ COMME TACITEMENT APPRUVÉ SANS RÉSERVE PAR CHAQUE DESTINATAIRE S'IL N'A PAS FAIT L'OBJET DE REMARQUES ÉCRITES DANS UN DÉLAI DE 15 JOURS À DATER DE SA DIFFUSION.

DIRECTION GÉNÉRALE DES  
FINANCES PUBLIQUES  
-----  
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL  
-----

-  Aire de manœuvre / Voie de circulation (5m)
-  Limites de propriété
-  Hauteur faîtière+égout toit
-  Niveaux NGF
-  Filets de volière
-  Panneaux photovoltaïques
-  Zone humide



Département :  
DEUX-SEVRES

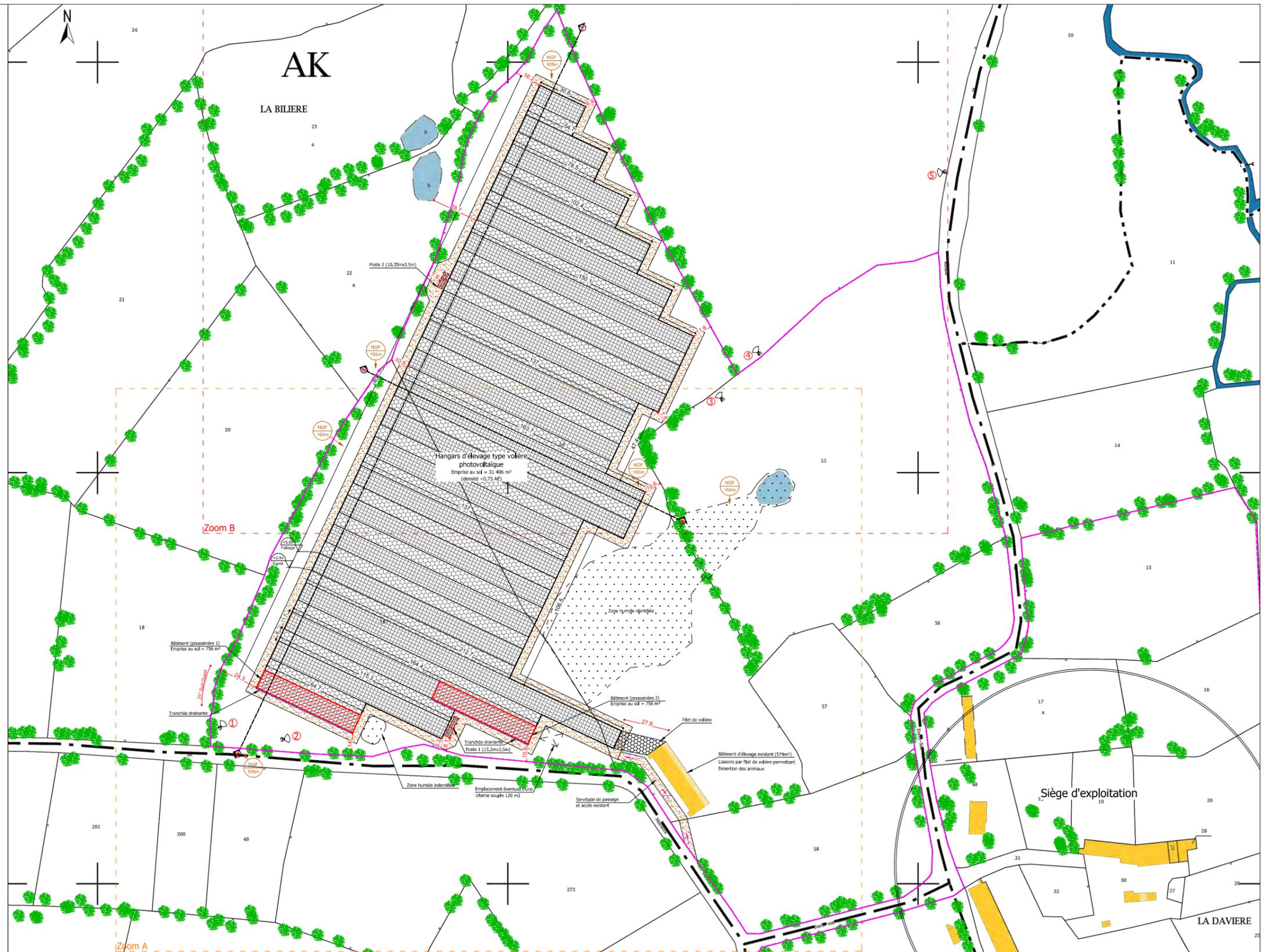
Commune :  
LA FORET SUR SEVRE

Section : AK  
Feuille : 232 AK 01

Date d'édition : 06/06/2019  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC47

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le  
centre des impôts foncier suivant :  
PTGC  
171 Avenue de Paris B.P. 59126 79061  
79061 NIORT CEDEX 9  
tél. 05 49 09 98 65 -fax  
ptgc.deux-sevres@dgif.finances.gouv.fr



16/07/2019  
1/2500  
RPR  
PC 2

Plan de masse

Construction d'hangars d'élevage type volière avec couverture photovoltaïque

PC

Michel Blanchon  
Architecte DESA  
7 route de Nouaillé / 85000 POISSIERS  
Tél: 06 30 36 35 46  
michel.blanchon.86@wanadoo.fr

Monsieur BOBINEAU

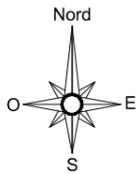
Lieu-dit: " La Biliere la Ronde "  
79380 - LA FORET SUR SEVRE



16/07/2019 1/2500 RPR PC 2	Vue satellite	Construction d'hangars d'élevage type volière avec couverture photovoltaïque	PC	Michel Blanchon Architecte DESA 7 route de Nouaille / 85000 POTRIERS Tél: 06 30 36 35 46 michel.blanchon.86@wanadoo.fr
		Monsieur BOBINEAU  Lieu-dit: " La Biliere la Ronde " 79380 - LA FORET SUR SEVRE		
CE PLAN EST NOTRE PROPRIETE & NE PEUT ETRE COPIE OU COMMUNIQUE A DES TIERS SANS NOTRE AUTORISATION ECRITE. IL SERA CONSIDERE COMME TACITEMENT APPROUVE SANS RESERVE PAR CHAQUE DESTINATAIRE S'IL N'A PAS FAIT L'OBJET DE REMARQUES ECRITES DANS UN DELAI DE 15 JOURS A DATER DE SA DIFFUSION.				

DIRECTION GÉNÉRALE DES  
FINANCES PUBLIQUES  
-----  
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL  
-----

-  Aire de manoeuvre / Voie de circulation (5m)
-  Limites de propriété
-  Hauteur faîtière+égout toit
-  Niveaux NGF
-  Filets de volière
-  Panneaux photovoltaïques
-  Zone humide



Département :  
DEUX-SEVRES

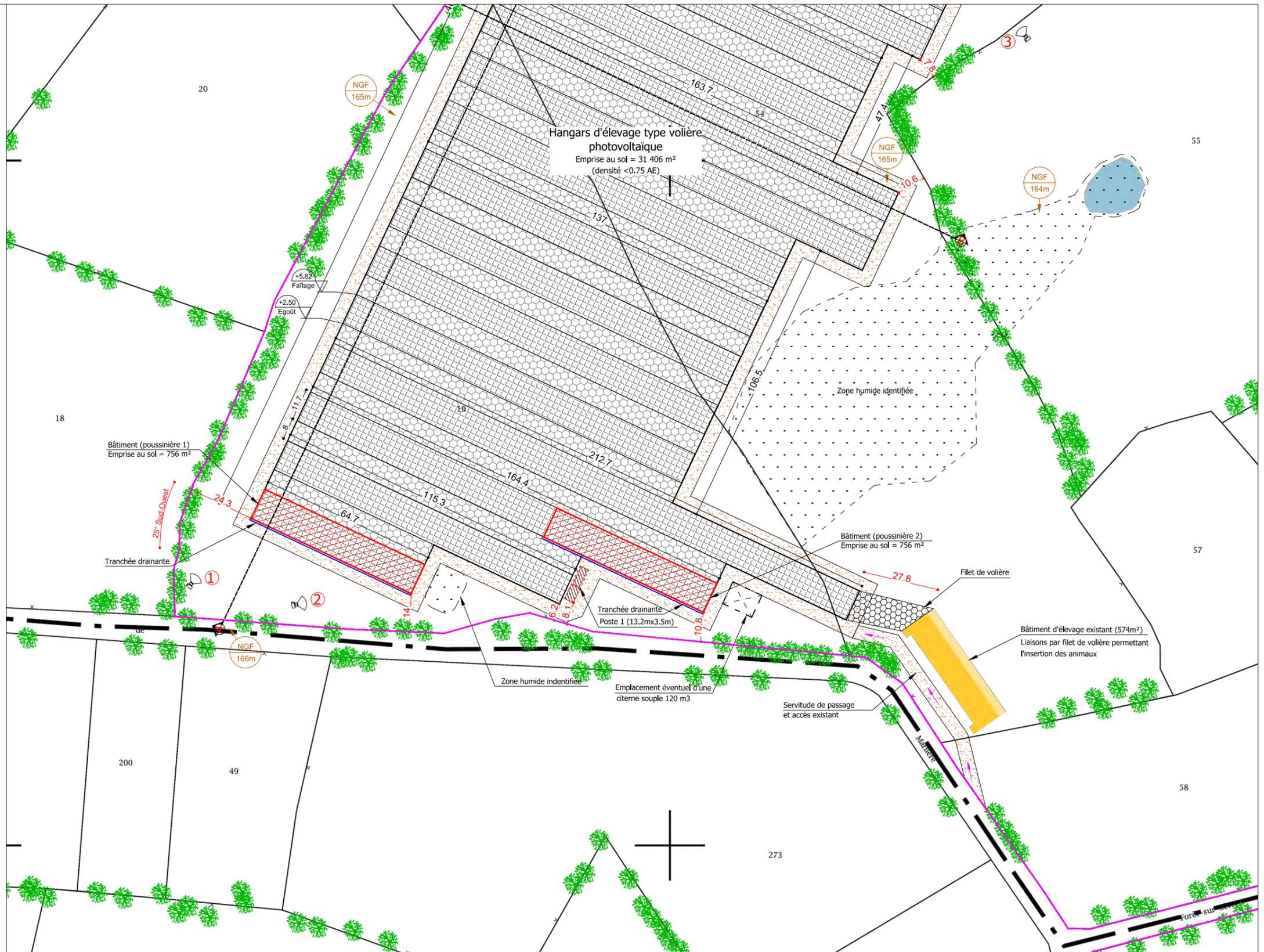
Commune :  
LA FORET SUR SEVRE

Section : AK  
Feuille : 232 AK 01

Date d'édition : 06/06/2019  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC47

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le  
centre des impôts foncier suivant :  
PTGC  
171 Avenue de Paris B.P. 59126 79061  
79061 NIORT CEDEX 9  
tél. 05 49 09 98 65 -fax  
ptgc.deux-sevres@dgif.finances.gouv.fr



Construction d'hangars d'élevage type volière avec couverture photovoltaïque

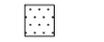
PC

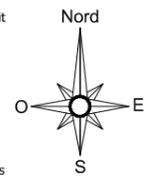
Michel Blanchon  
Architecte DESA  
7 route de Nouaillé / 85000 POISSIERS  
Tél: 06 30 36 35 46  
michel.blanchon.86@wanadoo.fr

Monsieur BOBINEAU

Lieu-dit: " La Biliere la Ronde "  
79380 - LA FORET SUR SEVRE

DIRECTION GÉNÉRALE DES  
FINANCES PUBLIQUES  
-----  
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL  
-----

-  Aire de manoeuvre / Voie de circulation (5m)
-  Limites de propriété
-  Hauteur faitage+égout toit
-  Niveaux NGF
-  Filets de volière
-  Panneaux photovoltaïques
-  Zone humide



Département :  
**DEUX-SEVRES**

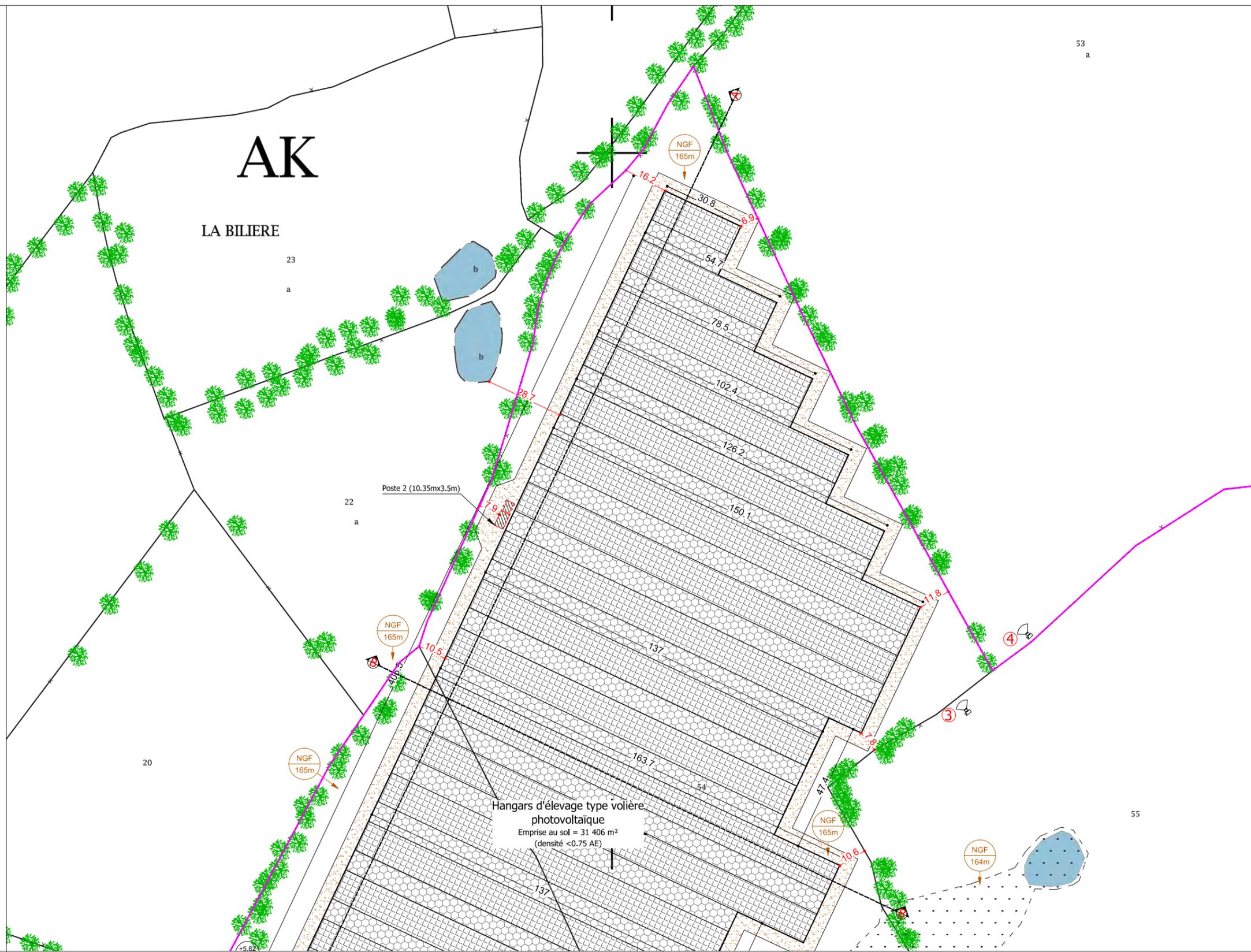
Commune :  
**LA FORET SUR SEVRE**

Section : AK  
Feuille : 232 AK 01

Date d'édition : 06/06/2019  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC47

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le  
centre des impôts foncier suivant :  
PTGC  
171 Avenue de Paris B.P. 59126 79061  
79061 NIORT CEDEX 9  
tél. 05 49 09 98 65 -fax  
ptgc.deux-sevres@dgif.finances.gouv.fr



06/06/2019  
1/1500  
RPR  
PC 2

Plan de masse - Zoom B

Construction d'hangars d'élevage type volière avec couverture photovoltaïque

PC

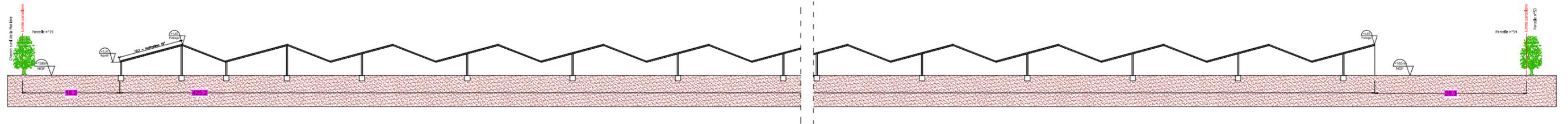
Michel Blanchon  
Architecte DESA  
7 route de Nouaillé / 85000 POTRIERS  
Tél: 06 30 36 35 46  
michel.blanchon.86@wanadoo.fr

Monsieur BOBINEAU  
Lieu-dit: " La Biliere la Ronde "  
79380 - LA FORET SUR SEVRE

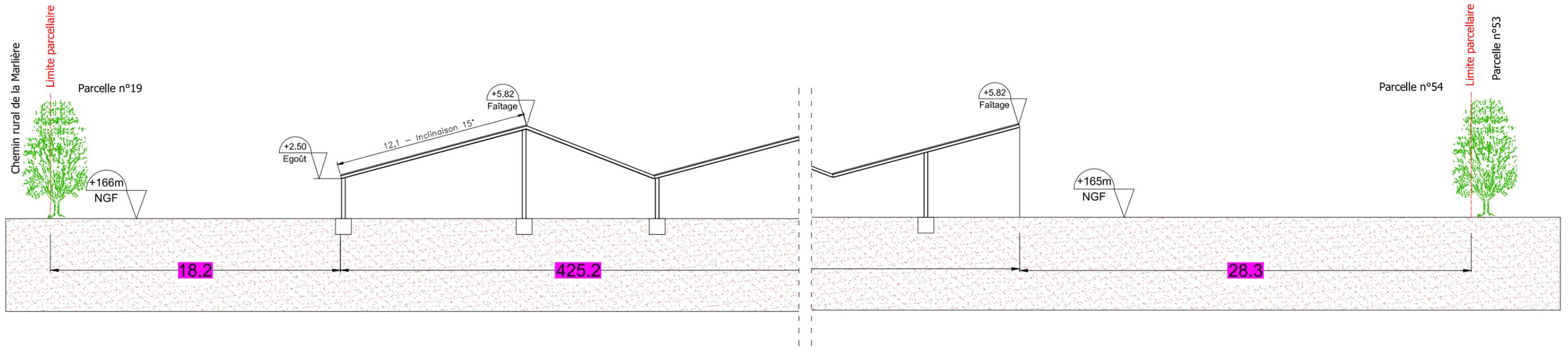


16/07/2019	Vue satellite projetée	Construction d'hangars d'élevage type volière avec couverture photovoltaïque	PC	Michel Blanchon Architecte DESA 7 route de Nouaille / 85000 POISSIERS Tél: 06 30 36 35 46 michel.blanchon.86@wanadoo.fr
1/2500				
RPR				
PC 2				
		Monsieur BOBINEAU  Lieu-dit: " La Biliere la Ronde " 79380 - LA FORET SUR SEVRE		
CE PLAN EST NOTRE PROPRIETE & NE PEUT ETRE COPIE OU COMMUNIQUE A DES TIERS SANS NOTRE AUTORISATION ECRITE. IL SERA CONSIDERE COMME TACITEMENT APPROUVE SANS RESERVE PAR CHAQUE DESTINATAIRE S'IL N'A PAS FAIT L'OBJET DE REMARQUES ECRITES DANS UN DELAI DE 15 JOURS A DATER DE SA DIFFUSION.				

**COUPE A-A - Ech 1/750**

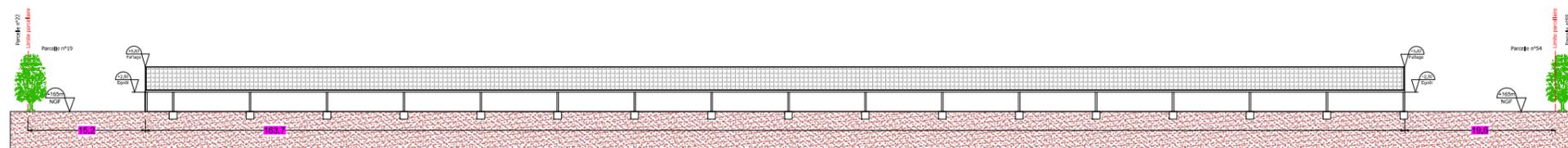


**COUPE A-A - Ech 1/250**

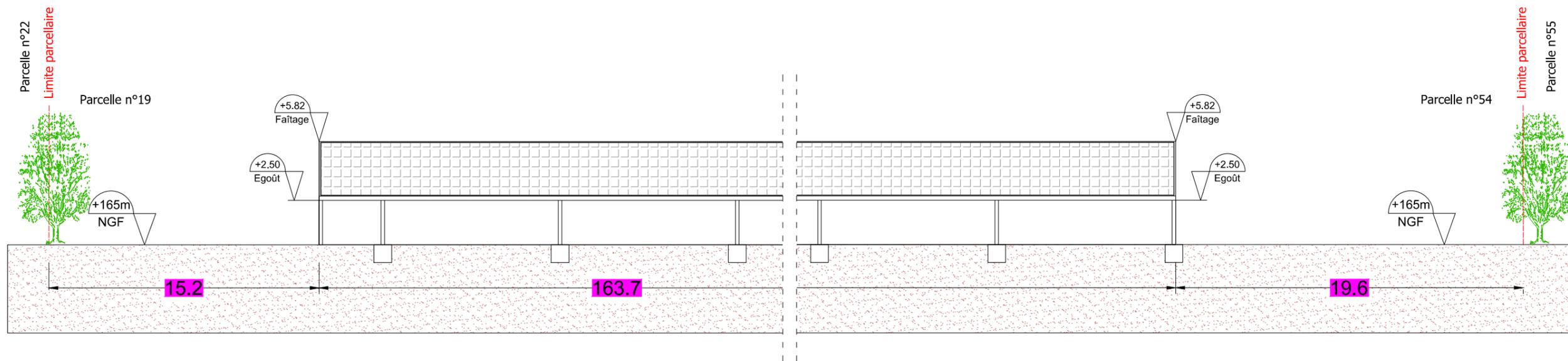


15/07/2019	Plan de coupe terrain (1)	Construction d'hangars d'élevage type volière avec couverture photovoltaïque	PC	Michel Blanchon Architecte DESA 7 route de Nouailly / 85000 POISSIERS Tél: 06 30 36 35 46 michel.blanchon.86@wanadoo.fr
1/250 et 1/750				
RPR				
PC 3				
		Monsieur BOBINEAU  Lieu-dit: " La Biliere la Ronde " 79380 - LA FORET SUR SEVRE		
CE PLAN EST NOTRE PROPRIETE & NE PEUT ETRE COPIE OU COMMUNIQUE A DES TIERS SANS NOTRE AUTORISATION ECRITE. IL SERA CONSIDERE COMME TACITEMENT APPROUVE SANS RESERVE PAR CHAQUE DESTINATAIRE S'IL N'A PAS FAIT L'OBJET DE REMARQUES ECRITES DANS UN DELAI DE 15 JOURS A DATER DE SA DIFFUSION.				

**COUPE B-B - Ech 1/750**

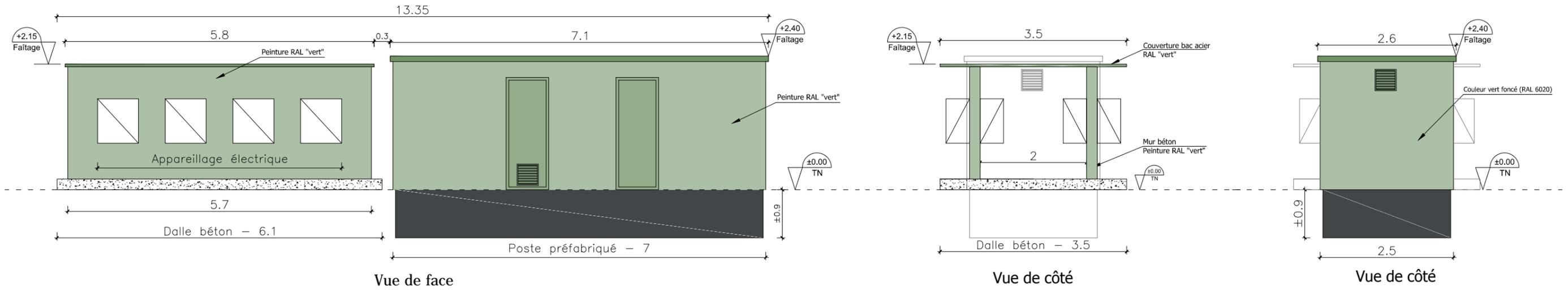


**COUPE B-B - Ech 1/250**

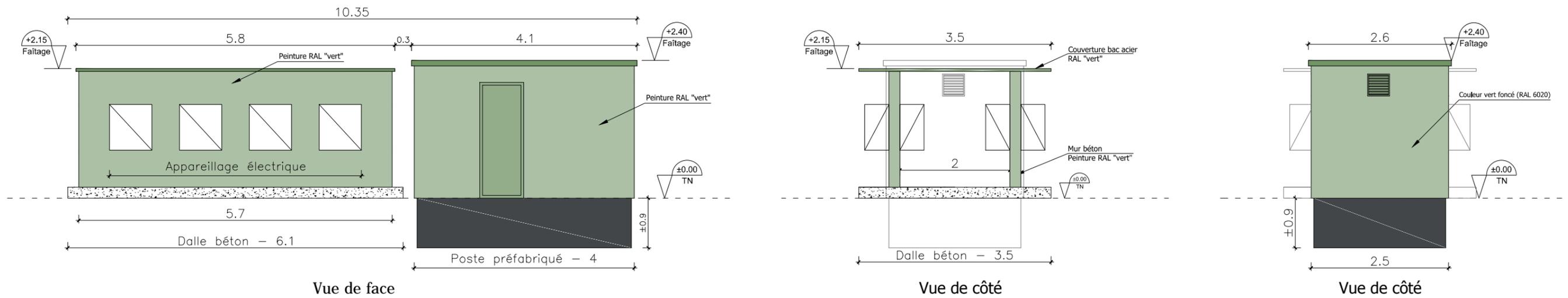


15/07/2019 1/250 et 1/750 RPR PC 3	Plan de coupe terrain (2)	Construction d'hangars d'élevage type volière avec couverture photovoltaïque	PC	Michel Blanchon Architecte DESA 7 route de Nouailly / 85000 POISSIERS Tél: 06 30 36 35 46 michel.blanchon.86@wanadoo.fr
		Monsieur BOBINEAU Lieu-dit: " La Biliere la Ronde " 79380 - LA FORET SUR SEVRE		
CE PLAN EST NOTRE PROPRIETE & NE PEUT ETRE COPIE OU COMMUNIQUE A DES TIERS SANS NOTRE AUTORISATION ECRITE. IL SERA CONSIDERE COMME TACITEMENT APPROUVE SANS RESERVE PAR CHAQUE DESTINATAIRE S'IL N'A PAS FAIT L'OBJET DE REMARQUES ECRITES DANS UN DELAI DE 15 JOURS A DATER DE SA DIFFUSION.				

Poste 1 Ech 1/75

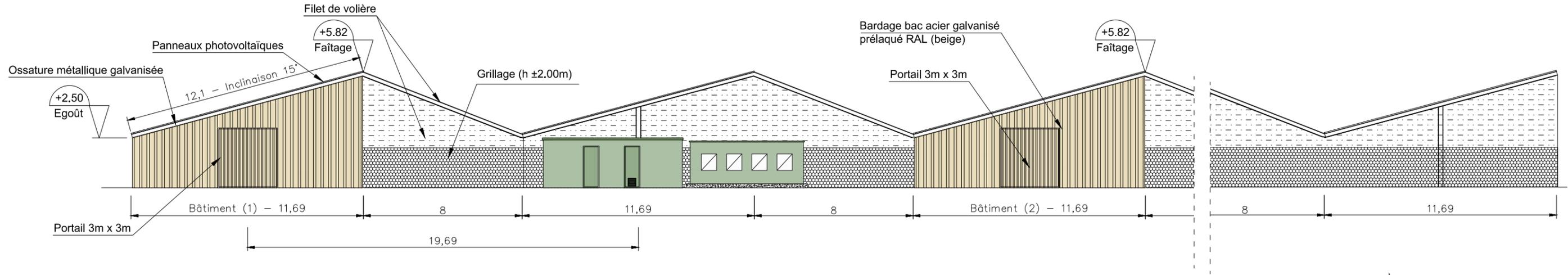


Poste 2 Ech 1/75

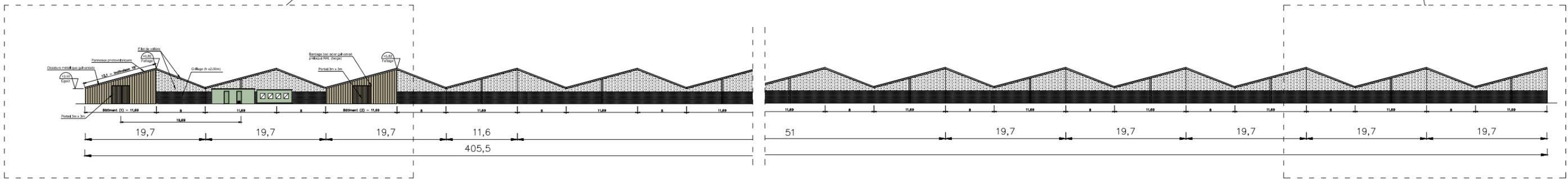


15/07/2019	Locaux techniques	Construction d'hangars d'élevage type volière avec couverture photovoltaïque	PC	Michel Blanchon Architecte DESA 7 route de Nouailly / 85000 POISSIERS Tél: 06 30 36 35 46 michel.blanchon.85@wanadoo.fr
1/75				
RPR				
PC 5				
		Monsieur BOBINEAU Lieu-dit: " La Biliere la Ronde " 79380 - LA FORET SUR SEVRE		
CE PLAN EST NOTRE PROPRIETE & NE PEUT ETRE COPIE OU COMMUNIQUE A DES TIERS SANS NOTRE AUTORISATION ECRITE. IL SERA CONSIDERE COMME TACITEMENT APPROUVE SANS RESERVE PAR CHAQUE DESTINATAIRE S'IL N'A PAS FAIT L'OBJET DE REMARQUES ECRITES DANS UN DELAI DE 15 JOURS A DATER DE SA DIFFUSION.				

Volière - Façades EST Ech 1/200

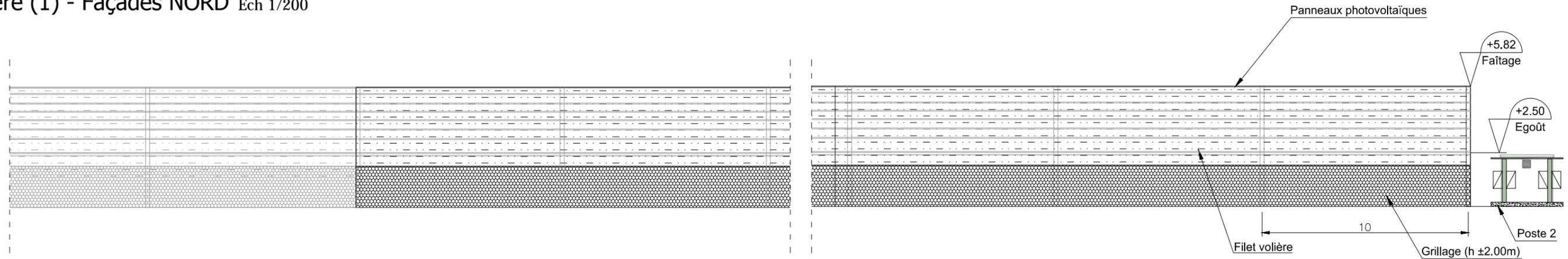


Volière - Façades EST Ech 1/650

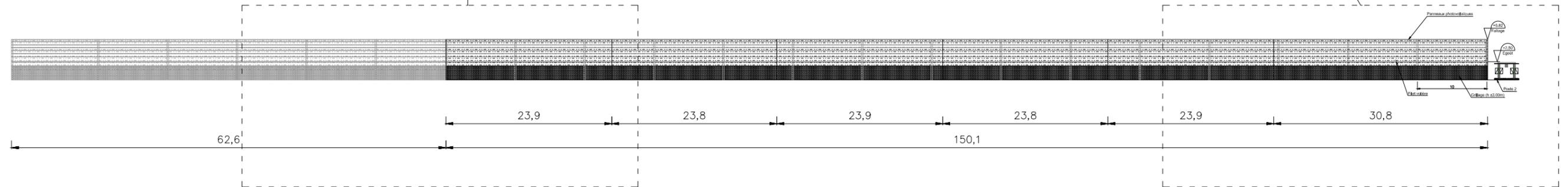


15/07/2019 1/200 et 1/650 RPR PC 5	Volière - Façades EST	Construction d'hangars d'élevage type volière avec couverture photovoltaïque	PC	Michel Blanchon Architecte DESA 7 route de Nouailly - 85000 POISSIERS Tél: 06 30 36 35 46 michel.blanchon.86@wanadoo.fr
		Monsieur BOBINEAU		
		Lieu-dit: " La Biliere la Ronde "		
		79380 - LA FORET SUR SEVRE		
CE PLAN EST NOTRE PROPRIETE & NE PEUT ETRE COPIE OU COMMUNIQUE A DES TIERS SANS NOTRE AUTORISATION ECRITE. IL SERA CONSIDERE COMME TACITEMENT APPROUVE SANS RESERVE PAR CHAQUE DESTINATAIRE S'IL N'A PAS FAIT L'OBJET DE REMARQUES ECRITES DANS UN DELAI DE 15 JOURS A DATER DE SA DIFFUSION.				

Volière (1) - Façades NORD Ech 1/200

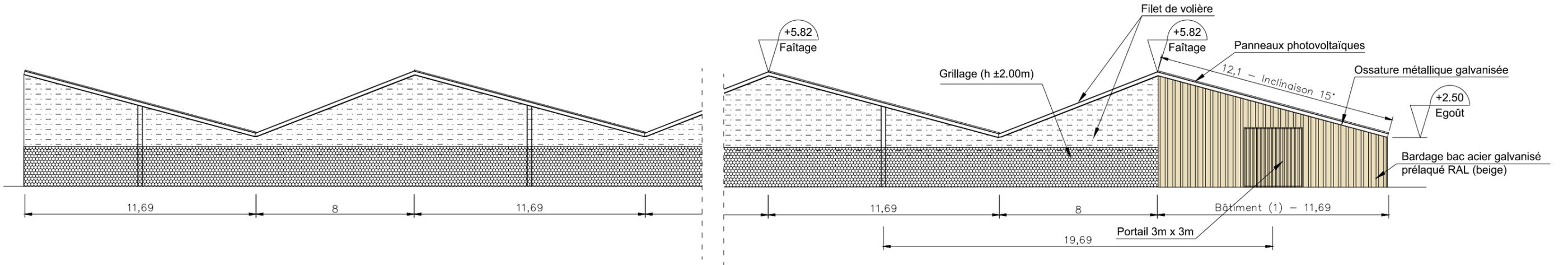


Volière (1) - Façades NORD Ech 1/600

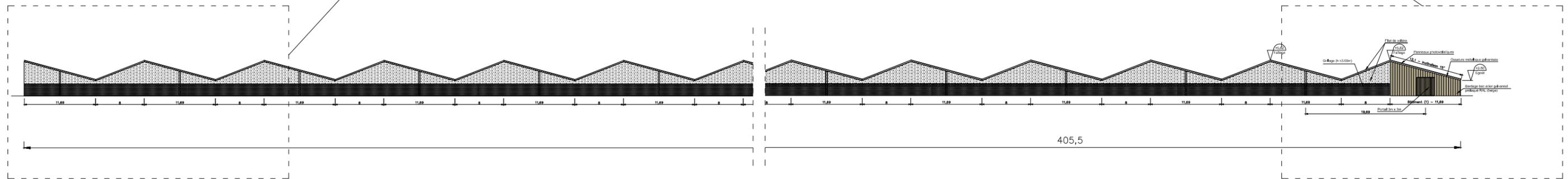


04/04/2019 1/200 et 1/600 RPR PC 5	Volière - Façades NORD	Construction d'hangars d'élevage type volière avec couverture photovoltaïque	PC	Michel Blanchon Architecte DESA 7 route de Nouaillé / 85000 POISSIERS Tél: 06 30 36 35 46 michel.blanchon.85@wanadoo.fr
		Monsieur BOBINEAU		
		Lieu-dit: " La Biliere la Ronde "		
		79380 - LA FORET SUR SEVRE		
CE PLAN EST NOTRE PROPRIETE & NE PEUT ETRE COPIE OU COMMUNIQUE A DES TIERS SANS NOTRE AUTORISATION ECRITE. IL SERA CONSIDERE COMME TACITEMENT APPROUVE SANS RESERVE PAR CHAQUE DESTINATAIRE S'IL N'A PAS FAIT L'OBJET DE REMARQUES ECRITES DANS UN DELAI DE 15 JOURS A DATER DE SA DIFFUSION.				

Volière - Façades OUEST Ech 1/200

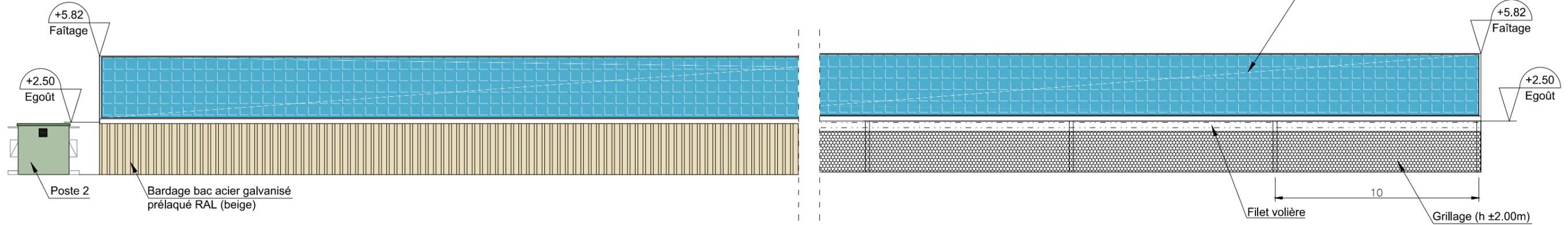


Volière - Façades OUEST Ech 1/650

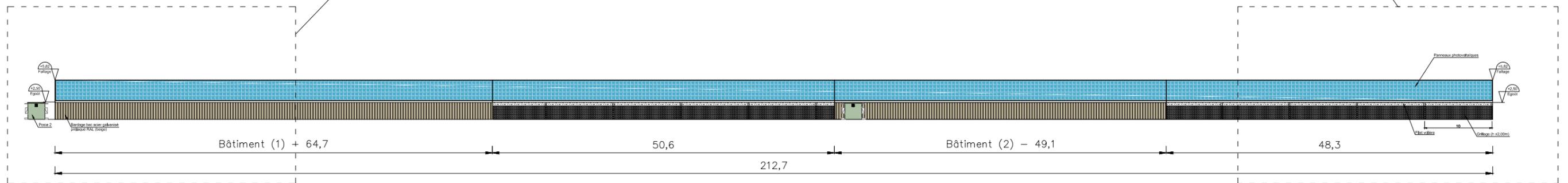


15/07/2019 1/200 et 1/650 RPR PC 5	Volière - Façades OUEST	Construction d'hangars d'élevage type volière avec couverture photovoltaïque	PC	Michel Blanchon Architecte DESA 7 route de Nouailly - 85000 POISSIERS Tél: 06 30 36 35 46 michel.blanchon.85@wanadoo.fr
		Monsieur BOBINEAU Lieu-dit: " La Biliere la Ronde " 79380 - LA FORET SUR SEVRE		

Volière - Façades SUD Ech 1/200



Volière - Façades SUD Ech 1/600



15/07/2019 1/200 et 1/600 RPR PC 5	Volière - Façades SUD	Construction d'hangars d'élevage type volière avec couverture photovoltaïque	PC	Michel Blanchon Architecte DESA 7 route de Nouaillé / 85000 POISSIERS Tél: 06 30 36 35 46 michel.blanchon.85@wanadoo.fr
		Monsieur BOBINEAU		
		Lieu-dit: " La Biliere la Ronde "		
		79380 - LA FORET SUR SEVRE		
CE PLAN EST NOTRE PROPRIETE & NE PEUT ETRE COPIE OU COMMUNIQUE A DES TIERS SANS NOTRE AUTORISATION ECRITE. IL SERA CONSIDERE COMME TACITEMENT APPROUVE SANS RESERVE PAR CHAQUE DESTINATAIRE S'IL N'A PAS FAIT L'OBJET DE REMARQUES ECRITES DANS UN DELAI DE 15 JOURS A DATER DE SA DIFFUSION.				

Vue 1



Vue 2



Vue 3



17/07/2019	Insertion photoréaliste (1)	Construction d'hangars d'élevage type volière avec couverture photovoltaïque	PC	Michel Blanchon Architecte DESA 7 route de Nouail / 85900 POLIERS Tél. 06 30 36 35 46 michel.blanchon.86@wanadoo.fr	
RPR				Monsieur BOBINEAU Lieu-dit: " La Biliere la Ronde " 79380 - LA FORET SUR SEVRE	
PC 6					
CE PLAN EST NOTRE PROPRIETE & NE PEUT ETRE COPIE OU COMMUNIQUE A DES TIERS SANS NOTRE AUTORISATION ECRITE. IL SERA CONSIDERE COMME TACITEMENT APPROUVE SANS RESERVE PAR CHAQUE DESTINATAIRE S'IL N'A PAS FAIT L'OBJET DE REMARQUES ECRITES DANS UN DELAI DE 15 JOURS A DATER DE SA DIFFUSION.					

Vue 4



Vue 5



17/07/2019	Insertion photoréaliste (2)	Construction d'hangars d'élevage type volière avec couverture photovoltaïque	PC	Michel Blanchon Architecte DESA 7 route de Nouail / 85900 POISSIERS Tél: 06 30 36 35 46 michel.blanchon.86@wanadoo.fr	
RPR				Monsieur BOBINEAU Lieu-dit: " La Biliere la Ronde " 79380 - LA FORET SUR SEVRE	
PC 6					
<small>CE PLAN EST NOTRE PROPRIETE &amp; NE PEUT ETRE COPIE OU COMMUNIQUE A DES TIERS SANS NOTRE AUTORISATION ECRITE. IL SERA CONSIDERE COMME TACITEMENT APPROUVE SANS RESERVE PAR CHAQUE DESTINATAIRE S'IL N'A PAS FAIT L'OBJET DE REMARQUES ECRITES DANS UN DELAI DE 15 JOURS A DATER DE SA DIFFUSION.</small>					

PC 7 - Vue 1



PC 7 - Vue 2



PC 7 - Vue 3



17/07/2019	Photos originales (1)	Construction d'hangars d'élevage type volière avec couverture photovoltaïque	PC	Michel Blanchon Architecte DESA 7 route de Nouailly / 85000 POISSIERS Tél: 06 30 36 35 46 michel.blanchon.86@wanadoo.fr	
RPR				Monsieur BOBINEAU Lieu-dit: " La Biliere la Ronde " 79380 - LA FORET SUR SEVRE	
PC 7- 8					
<small>CE PLAN EST NOTRE PROPRIETE &amp; NE PEUT ETRE COPIE OU COMMUNIQUE A DES TIERS SANS NOTRE AUTORISATION ECRITE. IL SERA CONSIDERE COMME TACITEMENT APPROUVE SANS RESERVE PAR CHAQUE DESTINATAIRE S'IL N'A PAS FAIT L'OBJET DE REMARQUES ECRITES DANS UN DELAI DE 15 JOURS A DATER DE SA DIFFUSION.</small>					

PC 8 - Vue 4



PC 7 - Vue 5



17/07/2019	Photos originales (2)	Construction d'hangars d'élevage type volière avec couverture photovoltaïque	PC	Michel Blanchon Architecte DESA 7 route de Nouaille / 85000 POISSIERS Tél: 06 30 36 35 46 michel.blanchon.86@wanadoo.fr	
RPR					
PC 7- 8					
		Monsieur BOBINEAU Lieu-dit: " La Biliere la Ronde " 79380 - LA FORET SUR SEVRE			
CE PLAN EST NOTRE PROPRIETE & NE PEUT ETRE COPIE OU COMMUNIQUE A DES TIERS SANS NOTRE AUTORISATION ECRITE. IL SERA CONSIDERE COMME TACITEMENT APPROUVE SANS RESERVE PAR CHAQUE DESTINATAIRE S'IL N'A PAS FAIT L'OBJET DE REMARQUES ECRITES DANS UN DELAI DE 15 JOURS A DATER DE SA DIFFUSION.					

# NOTICE EXPLICATIVE

(Complément à la PC4)

## « Gestion de l'eau »



### HANGARS D'ELEVAGE TYPE VOLIERE

Fait à : LA FORET SUR SEVRE

Le : 17/07/2019

Michel BLANCHON

ARCHITECTE D.E.S.A

7 Route de Nouaille - 86000 POITIERS

06.30.36.35.46

Monsieur BOBINEAU  
Lieu-dit : " La Biliere la Ronde "  
79380 – LA FORET SUR SEVRE

## LE CONTEXTE DU PROJET:

Le projet de construction se situe sur la commune de LA FORET SUR SEVRE (79380), au lieu-dit « La Biliere la Ronde ».

Situé au centre de la commune, entre parcelles agricoles et parcelles utilisés par les parcours d'élevage exploitées par Monsieur BOBINEAU, il s'inscrit dans un paysage à dominance rurale (cf. vue satellite).

Le terrain est à ce jour utilisé comme **une terre agricole cultivée**, le projet consistera à s'implanter sur cette zone, objet de la présente demande de permis de construire.



## LA GESTION DE L'EAU DU SITE:

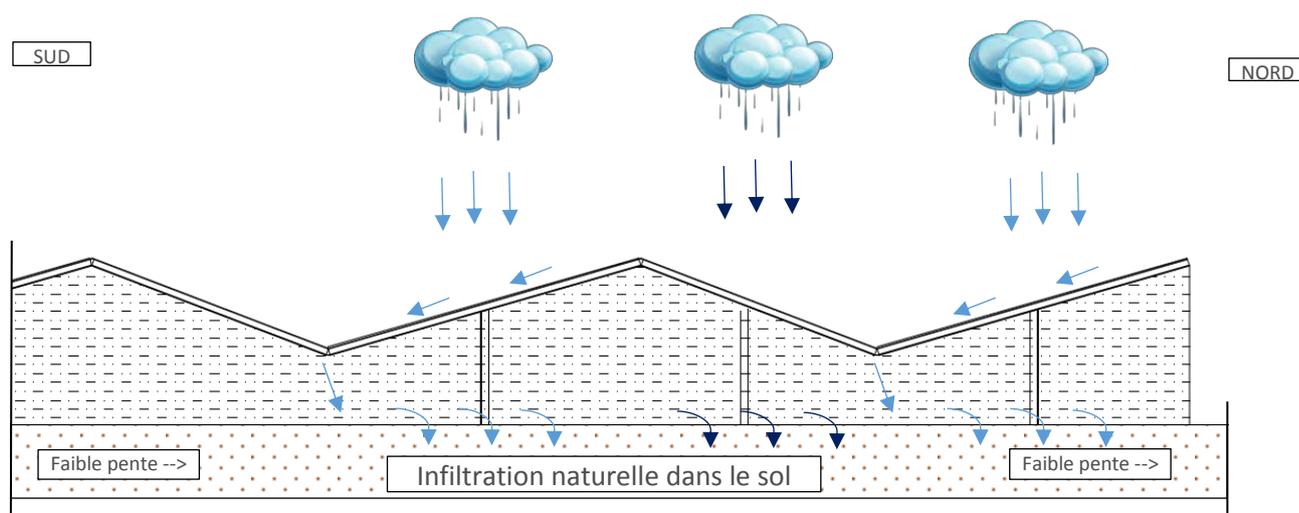
Actuellement, la topographie du terrain possède une faible pente orientée Sud/Nord.

Nous utiliserons cette topographie à notre avantage (voir schéma ci-dessous) pour éviter l'utilisation d'un bassin de rétention qui aurait pour répercussion d'attirer les oiseaux migrateurs pendant la période migratoire.

Le schéma représente le terrain d'assiette :

L'eau des pans Sud (présence de panneaux photovoltaïques) s'écoule naturellement sous les pans Sud puis s'infiltré dans le sol.

L'eau des pans Nord tombe naturellement sur le sol puis s'écoule et s'infiltré sous les pans Nord et Sud.



## CONCLUSION :

D'après les objectifs du projet qui sont d'éviter le contact entre les oiseaux migratoires et les oiseaux d'élevage et d'après la topographie du site, il ne nous paraît pas nécessaire de prévoir un autre moyen de gestion des eaux pluviales.

	<p><b>CONSTRUCTION D'HANGARS D'ELEVAGE DE TYPE VOLIERE PHOTOVOLTAÏQUE</b></p> <p><b>Lieu-dit « La Biliere la Ronde » 79380 – LA FORET SUR SEVRE</b></p>
	<p><b>ATTESTATION SUR L'HONNEUR ICPE</b></p>
	<p>Michel Blanchon Architecte DESA 7 route de Nouaillé - 86000 POITIERS Tél: 06 80 36 35 46 michel.blanchon.86@wanadoo.fr</p>

Je soussigné(e) *Monsieur MERIT Louis-Christophe*, demeurant au *Lieu-dit « Moulin de Cadeuil »* à *SAINTE GEMME (17250)* atteste sur l'honneur que :

A l'heure actuelle mon exploitation agricole est soumise au régime de déclaration ICPE (récépissé de déclaration n°4030).

Une modification de la déclaration l'ICPE est nécessaire :

Avant-projet :

- 14 600 faisans, soit 14 600 animaux-équivalents,
- 12 000 perdreaux, soit 3 000 animaux-équivalents.

Après-projet :

- 17 600 faisans, soit 17 600 animaux-équivalents,
- 12 000 faisans, soit 3 000 animaux-équivalents.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à LA FORET SUR SEVRE, le 31/07/2019





PREUVE DE DEPOT N°

**DECLARATION DE LA MODIFICATION D'UNE INSTALLATION CLASSEE  
RELEVANT DU REGIME DE LA DECLARATION**  
Article R512-54-II du code de l'environnement

Nom et adresse de l'installation :

<input type="text"/>	
<input type="text"/>	
<input type="text"/>	
<input type="text"/>	<input type="text"/>

Sur le site, le déclarant exploite déjà au moins :

- une installation classée relevant du régime d'autorisation : .....   
*Rappel réglementaire : si oui, le projet est considéré réglementairement comme une modification de l'autorisation existante (article R512-33-II du code de l'environnement) et il sera soumis à l'avis de l'inspection des installations classées. Une note précisant l'interaction de la modification avec les installations existantes a été jointe à la déclaration.*
- une installation classée relevant du régime d'enregistrement : .....

Demande de modification de certaines prescriptions applicables : .....   
*Rappel réglementaire : si oui, cette demande sera soumise à l'avis de l'autorité administrative qui statue par arrêté (article R512-52 du code de l'environnement). L'absence de réponse dans un délai de 3 mois à partir de la réception du dossier et des éventuels compléments vaut refus (décret n° 2014-1273 du 30 octobre 2014).*

